



DOSSIER ARRÊTÉ
par délibération du 20/06/2024

1 - Rapport de Présentation
LIVRET 1C - Justification des choix retenus pour
établir le PADD et le POA
Annexe 1 : Cartographies
1C2-A : Carte du potentiel de densification pour
le logement dans les espaces urbanisés




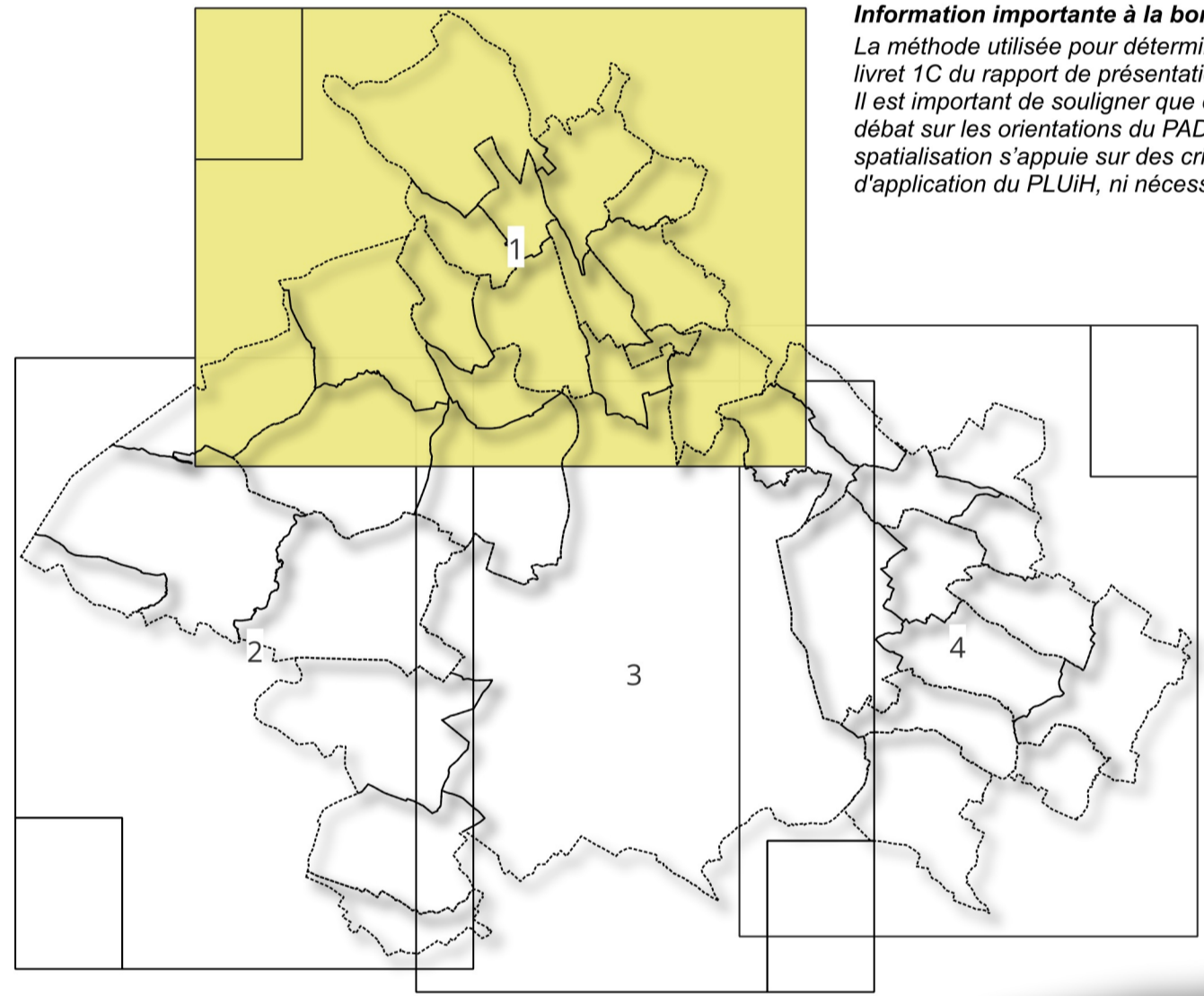
toulouse
métropole


Potentiel foncier encadré	Territoires d'exclusion de l'étude de densification pour des motifs tenant à la protection des ressources naturelles, à la prise en compte des risques ou en raison de la vocation économique de la zone
Territoires de projets connus, maltrisés ou encadrés par la collectivité	Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
Potentiel foncier non encadré	Territoires d'exclusion de l'étude de densification pour des motifs tenant à la protection des ressources naturelles, à la prise en compte des risques ou en raison de la vocation économique de la zone
Potentiel foncier en renouvellement urbain	Limites communales
Potentiel foncier en intensification	
Potentiel foncier non bâti	
Friches bâties et secteurs commerciaux mutables	

Echelle 1/15 000

Source : TMDTN - OCSGE 2019
© TOULOUSE-METROPOLE

Information importante à la bonne compréhension des données représentées sur la carte :
La méthode utilisée pour déterminer le "potentiel foncier mobilisable" sur des espaces urbanisés est détaillée dans la partie 5 du livret 1C du rapport de présentation dédiée à l'étude de densification des espaces urbanisés.
Il est important de souligner que ce potentiel foncier correspond à une étape de l'étude de densification réalisée préalablement au débat sur les orientations du PADD. Concernant le potentiel foncier mobilisable non encadré, il revêt un caractère théorique dont la spatialisation s'appuie sur des critères objectifs sans toutefois correspondre à ce qui sera effectivement mobilisé sur les 10 années d'application du PLU(i), ni nécessairement traduit dans le zonage du PLU(i).





Information importante à la bonne compréhension des données représentées sur la carte :
 La méthode utilisée pour déterminer le "potentiel foncier mobilisable" au sein des espaces urbanisés est détaillée dans la partie 5 du livret 1C du rapport de présentation dédiée à l'étude de densification des espaces urbanisés.
 Il est important de souligner que ce potentiel foncier correspond à une étape de l'étude de densification réalisée préalablement au débat sur les orientations du PADD. Concernant le potentiel foncier mobilisable non encadré, il revêt un caractère théorique dont la spatialisation s'appuie sur des critères objectifs sans toutefois correspondre à ce qui sera effectivement mobilisé sur les 10 années d'application du PLUHR, ni nécessairement traduit dans le zonage du PLUHR.

<p>Potentiel foncier encadré</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Territoires de projets connus, maîtrisés ou encadrés par la collectivité 	<p>□ Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers</p>
<p>Potentiel foncier non encadré</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Potentiel foncier en renouvellement urbain ■ Potentiel foncier en intensification ■ Potentiel foncier non bâti ■ Friches bâties et secteurs commerciaux mutables 	<p>■ Territoires d'exclusion de l'étude de densification pour des motifs tenant à la protection des ressources naturelles, à la prise en compte des risques ou en raison de la vocation économique de la zone</p> <p>□ Limites communales</p>

Echelle 1/15 000 Source : TMDTN - OCSE 2019
© TOULOUSE-METROPOLE

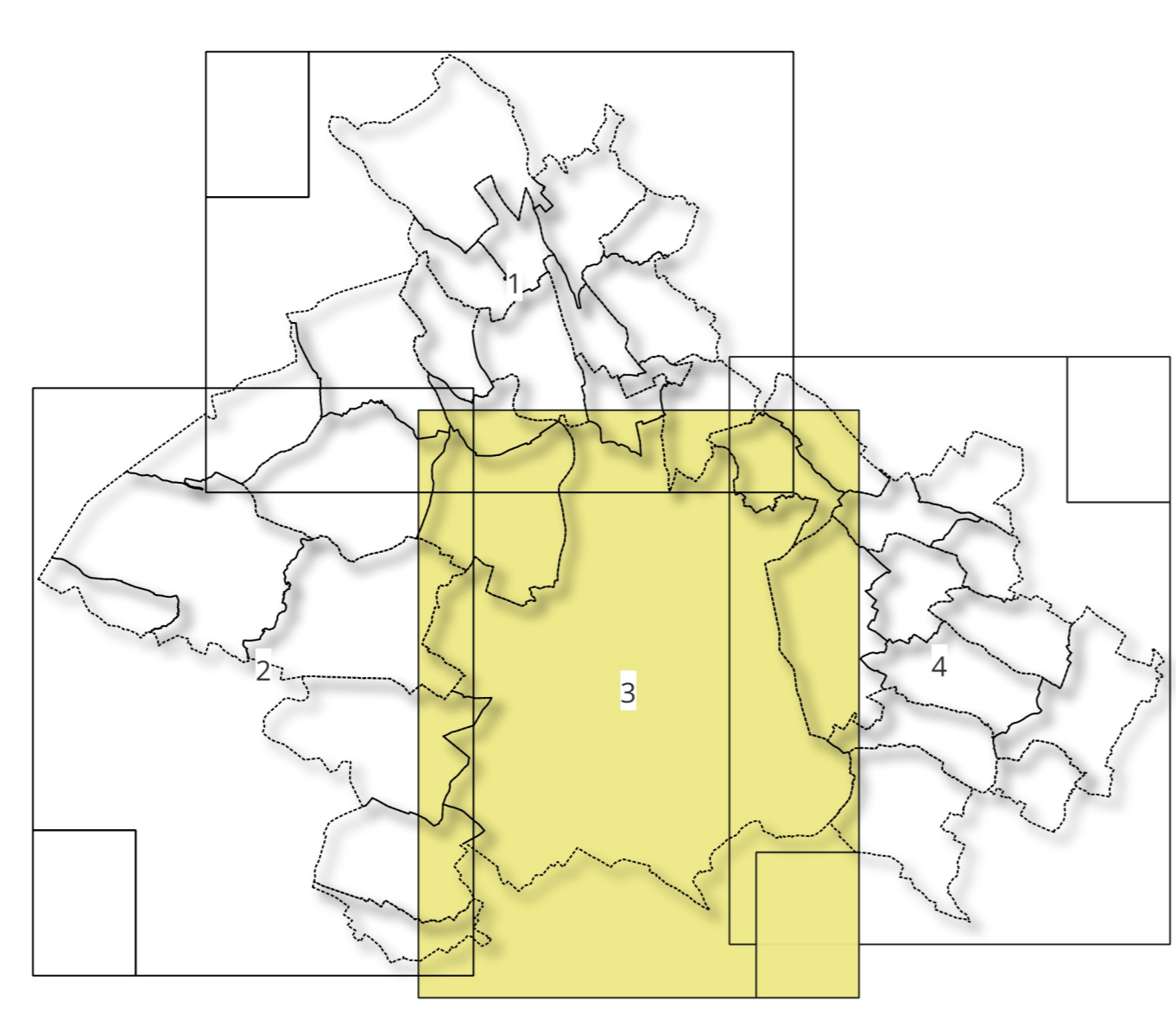

Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat



DOSSIER ARRÊTÉ
 par délibération du 20/06/2024

1 - Rapport de Présentation
 LIVRET 1C - Justification des choix retenus pour établir le PADD et le POA
 Annexe 1 : Cartographies
 1C2-A : Carte du potentiel de densification pour le logement dans les espaces urbanisés





Information importante à la bonne compréhension des données représentées sur la carte :
 La méthode utilisée pour déterminer le "potential foncier mobilisable" au sein des espaces urbanisés est détaillée dans la partie 5 du livret 1C du rapport de présentation dédiée à l'étude de densification des espaces urbanisés.
 Il est important de souligner que ce potential foncier correspond à une étape de l'étude de densification réalisée préalablement au détail sur les orientations du PADD. Concernant le potential foncier mobilisable non encadré, il revêt un caractère théorique dont la spatialisation s'appuie sur des critères objectifs sans toutefois correspondre à ce qui sera effectivement mobilisé sur les 10 années d'application du PLUH, ni nécessairement traduit dans le zonage du PLUH.

■ Potential foncier encadré	■ Territoires de projets connus, maîtrisés ou encadrés	□ Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers par la collectivité
■ Potential foncier non encadré	■ Potential foncier en renouvellement urbain	■ Potential foncier en intensification
■ Potential foncier non bâti	■ Friches bâties et secteurs commerciaux mutables	□ Limites communales
■ Territoires d'exclusion de l'étude de densification pour des motifs tenant à la protection des ressources naturelles, à la prise en compte des risques ou en raison de la vocation économique de la zone		

DOSSIER ARRÊTÉ
 par délibération du 20/06/2024

1 - Rapport de Présentation
LIVRET 1C - Justification des choix retenus pour établir le PADD et le POA
Annexe 1 : Cartographies
1C2-A : Carte du potentiel de densification pour le logement dans les espaces urbanisés




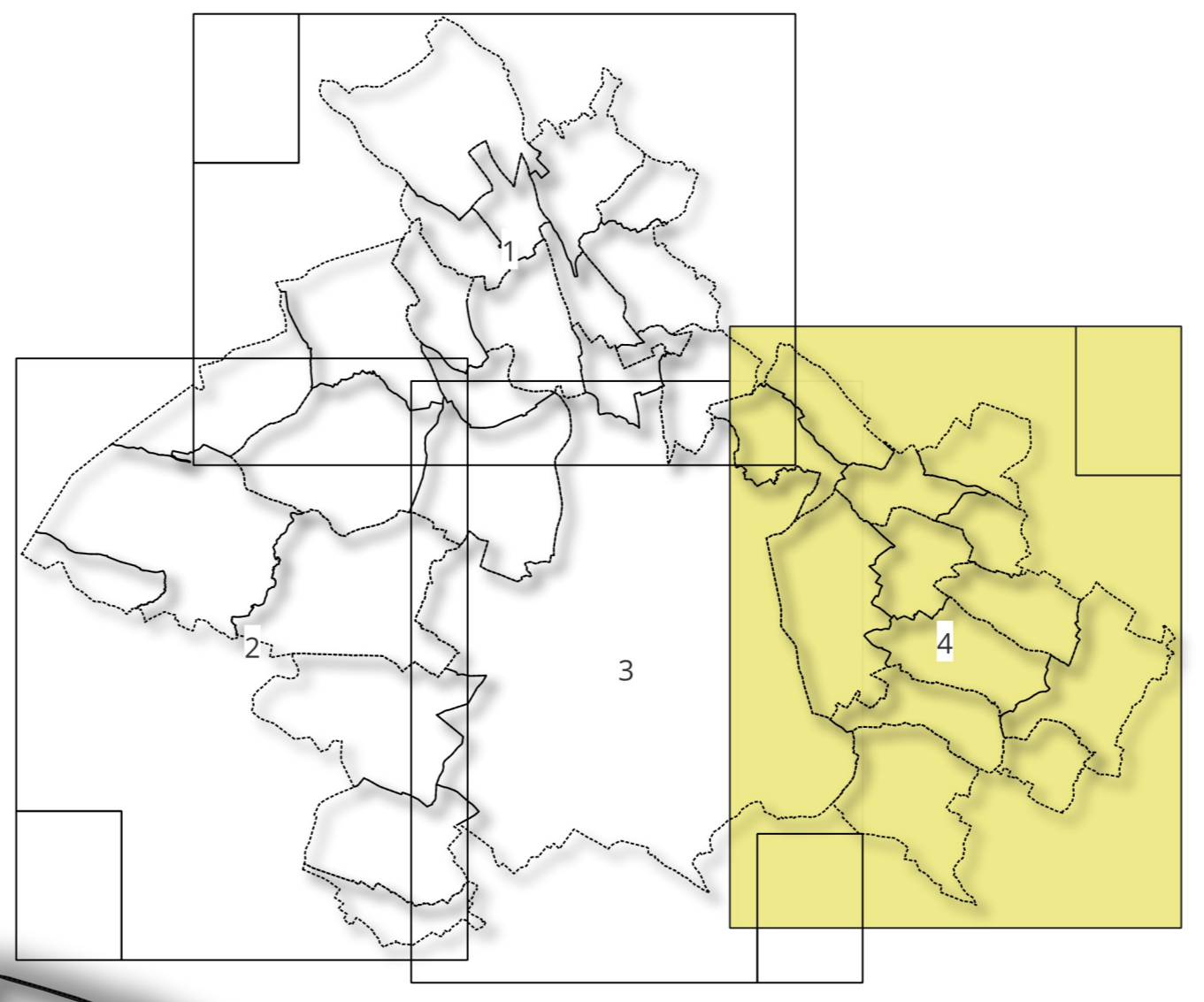


DOSSIER ARRÊTÉ
par délibération du 20/06/2024

1 - Rapport de Présentation
LIVRET 1C - Justification des choix retenus pour établir le PADD et le POA
Annexe 1 : Cartographies
1C2-A : Carte du potentiel de densification pour le logement dans les espaces urbanisés



toulouse métropole



Territoires de projets connus maîtrisés ou encadrés par la collectivité	Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (OCSE 2019)
Potentiel foncier en renouvellement urbain	Territoires impropres au renouvellement urbain pour des motifs tenant à la protection des ressources naturelles, à la prise en compte des risques ou en raison de la vocation économique de la zone
Potentiel foncier en intensification	Territoires impropres au renouvellement urbain pour des motifs tenant à la protection des ressources naturelles, à la prise en compte des risques ou en raison de la vocation économique de la zone
Potentiel foncier non bâti	Fiches bâties et évolution de secteurs commerciaux
Fiches bâties et évolution de secteurs commerciaux	Limites communales

Echelle 1/15 000 © Toulouze Métropole - OCSE 2019 Source : TMDTM - OCSE 2019
 Information importante à la bonne compréhension des données représentées sur la carte :
 La méthode utilisée pour déterminer le "potentiel foncier mobilisable" au sein des espaces urbanisés est détaillée dans la partie 5 du livret 1C du rapport de présentation dédiée à l'étude de densification des espaces urbanisés.
 Il est important de souligner que ce potentiel foncier correspond à une étape de l'étude de densification réalisée préalablement au débat sur les orientations du PADD. Concernant le potentiel foncier mobilisable non encadré, il revêt un caractère théorique dont la spatialisation s'appuie sur des critères objectifs sans toutefois correspondre à ce qui sera effectivement mobilisé sur les 10 années d'application du PLUH, ni nécessairement traduit dans le zonage du PLUH.